Date de publication : 02/02/2024

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 085-200059079-20240125-D02_01_2024-DE

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/01/2024

COMMUNE DE SEVREMONT
Numéro interne de l'acte : D02.01.2024

Objet : D02.01.2024 - AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 27
Présents : 24
Pouvoir : 1
Nombre de suffrages : 25

Date de convocation
18/01/2024

Date d'affichage
18/01/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....
et publication du :
../../....

L'an deux mil vingt-quatre, le ving-cinq janvier, à dix-neuf heures, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :
Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTEAU Bernard, M. HERITEAU Antoine, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMET Anne-Claude, M. MARTINEAU Bernard, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, M. STEENO Nicolas, M. TETAUD Francis, Mme YVAI NURDIN Adeline

Procuration(s) :
Mme BLOUIN Anaïs donne pouvoir à Mme BITEAU Alexandra

Etai(ent) excusé(s) :
Mme BLOUIN Anaïs, Mme LUMINEAU Catherine, M. PASQUEREAU Johann

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. CORNUAU Albert

Objet : D02.01.2024 - AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

La limite fixée pour le budget principal par l'article précédent est de 1 072 401,20 € (25 % de 4 289 604,81 €). (5 372 906,13 € - 1 083 301,32 €).

Monsieur le Maire propose d'inscrire les crédits suivants :

- Article 2116 : 60 € (béton supplémentaire pour la dalle du kiosque située dans le cimetière de la commune déléguée de Saint-Michel-Mont-Mercure)
- Opération 060 – article 21312 : 67,37 € (pieds supplémentaires pour un urinoir)
- Opération 060 – article 2138 : 20 000 € (travaux d'aménagement du foyer des jeunes)
- Opération 063 – article 21578 : 669,49 € (débroussailleuse + compresseur)

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 085-200059079-20240125-D02_01_2024-DE

- Opération 063 – article 2188 : 4 797,60 € (autolaveuse)
- Opération 063 – article 2188 : 7 908 € (gerbeur)
- Opération 073 – article 21838 : 1 129,86 € (ordinateur)
- Opération 204 – article 2138 : 10 152,34 € (travaux supplémentaires médiathèque)
- Opération 204 – article 2188 : 426,11 € (chariot ménage)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Albert CORNUAU

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Maire, Jean-Louis ROY

MAIRIE DE SEVREMONT
85700